



# Le sentier côtier sur le cap Sizun : Bilan écologique de l'ouverture de la SPPL et du GR34 le long des côtes littorales

Aurore AZCONAGA

*Dans les années quatre-vingt-dix, la mise en œuvre de la Servitude de passage piéton le long du littoral (SPPL) dans le cap Sizun donne lieu à un long et sourd conflit entre la municipalité de Goulien et Bretagne Vivante-SEPNB. Il cristallise des rancoeurs locales tenaces à l'égard de la réserve, se traduit par diverses mesures de rétorsion prises par la commune et se nourrit d'une intransigeance de l'association, elle-même alimentée par les conséquences écologiques observées sur le terrain en d'autres points du littoral finistérien après l'ouverture de tels sentiers littoraux trop systématiquement tracés à l'aplomb des falaises. Quand le sentier littoral prend la suite de la route littorale... Le GR34 bien connu des randonneurs restera donc en pointillés pendant plusieurs années entre Beuzec et Clédén. Un compromis trouvé en 2001 ouvre une page nouvelle aux relations entre la commune et la réserve, et le tracé proposé pour Goulien tiendra compte de quelques préconisations trop vite écartées dans la première phase de l'opération. Ce nouveau climat permettra également d'envisager des adaptations ponctuelles du tracé en différents points du Cap. C'est tout l'objet du travail confié à Aurore Azconaga pour son stage de fin d'études au département des Sciences de la Mer et du Littoral de l'UBO.*

Alain Thomas.

**Territoire de nature et de richesses de l'ultime Ouest européen, le cap Sizun forme un carrefour où s'entremêlent les forces naturelles, sculptant ces côtes écorchées qui appellent tant à la contemplation et au dépaysement. Ce milieu littoral par excellence concentre de puissants paramètres naturels, moteurs d'une dynamique écologique rare et fragile, tant en termes de milieux que d'espèces végétales et animales.**

**I** mplantée sur la commune de Goulien depuis 1959, via la création de la première réserve associative de Bretagne, Bretagne Vivante - SEPNB se situe comme une structure pour la protection de ce littoral et de son environnement. Cet acteur essentiel à la préservation et à la découverte de ce territoire d'exception s'appuie sur les acquis de suivis naturalistes menés sur le long terme.

## Un territoire à forte valeur patrimoniale

Le travail scientifique de l'association s'articule en partie autour de la préservation et du suivi d'espèces d'oiseaux remarquables et symboliques d'un niveau local à international. Parmi

elles, trois espèces rupestres <sup>1</sup> à forte valeur patrimoniale sont recensées sur le territoire côtier : le crabe à bec rouge, le grand corbeau et le faucon pèlerin. Toutes trois ont la particularité d'évoluer sur des territoires à flancs de falaises et témoignent d'une mémoire collective pour la nidification et/ou l'alimentation des adultes et des jeunes.

### Le crabe à bec rouge, *Pyrhocorax pyrrhocorax* [1]

Le cap Sizun constitue un des cinq noyaux relictuels bretons pour ce petit corvidé à affinité montagnarde, dépendant des reliefs abrupts, inféodé aux milieux ouverts (type landes et pelouses littorales avec affleurements rocheux et sols partiellement dénudés) et appartenant à la sous espèce *Pyrhocorax pyrrhocorax pyrrhocorax*. En limite ouest de son aire de distribution, le crabe à bec rouge souffre d'une forte fragmentation des sites de répartition, aggravée par une réduction des habitats favorables (on estime ainsi l'espèce en déclin sur 90 % des zones fréquentées en Europe). Des études en cours, notamment sur l'île d'Ouessant, tentent de poser les éléments contextuels et biologiques intervenant dans la dynamique des populations de crabes à bec rouge [2]. Sur le cap Sizun, l'hypothèse la plus communément avancée par les ornithologues d'un lien entre la baisse des populations et la rétraction des zones

d'alimentation, engendrée par un abandon de pratiques agro-pastorales favorisant (pâturage extensif, fauche de la lande), semble en partie démontrée. Ainsi, la relance de telles pratiques dans la réserve du cap Sizun a contribué au retour de l'espèce (M.Huteau, A.Thomas / présent numéro de *Penn ar Bed*). Toutefois, en dépit de ce relatif essor, le nombre de couples reproducteurs du cap Sizun reste modeste (11 à 12 couples en 2006) et la produc-



© B. Marchadour

[1] Crabe à bec rouge.

Tableau 1

| Statut des couples reproducteurs | Possible | Certain | Probable |
|----------------------------------|----------|---------|----------|
| Ouessant                         | 1        | 3       | 9        |
| Léon                             | 2        | 1       | 2        |
| Crozon                           | 3        | 0       | 6        |
| Cap Sizun                        | 0        | 2       | 7        |
| Belle Île                        | 2        | 0       | 17       |

Tableau 2

| Périodes                   | 1950-60      | 1970-75 | 1982  | 1988  | 1997-99 | 2002  |
|----------------------------|--------------|---------|-------|-------|---------|-------|
| Nombre de couples recensés | (100-150) ?? | 30-45   | 23-35 | 28-37 | 27-39   | 39-55 |

[2] **Tableau 1 : Bilan du recensement 2002 et statut des couples reproducteurs de crabes à bec rouge en Bretagne**

**Tableau 2 : Estimation de la population bretonne de crabes à bec rouge sur les 50 dernières années**

Source des données des tableaux : Guerneur & Monnat 1980, Thomas 1988, Kerbiriou & Le Viol 2002, recensement C. Kerbiriou, A. Thomas, Y. Beneat, D. Flotté, L. Gager, M. Champion. 2002.

tion en jeunes semble faible. Espèce emblématique du cap Sizun, elle mérite que lui soit portée une attention soutenue.

### **Le grand corbeau, *Corvus corax* [3]**

La présence du grand corbeau, en territoire breton, n'est pas récente. Ce corvidé omnivore opportuniste a longtemps été victime d'un mythe peu valorisant, rattaché à toutes sortes de croyances populaires et autres légendes de sorcellerie. Nicheur en pans rocheux, à l'abri du dérangement, des vents et de la prédation terrestre, il occupe un domaine vital relativement large, afin de couvrir ses besoins alimentaires, notamment en période de reproduction (environ 310 kg/an/famille). Ainsi, en 2006, on ne dénombre plus que quelques 8 couples sur l'ensemble des côtes bretonnes continentales pour une population régionale extrêmement isolée de l'ordre de 33 couples, soit le plus faible niveau jamais constaté depuis les années cinquante. Dans le numéro 180-181 de *Penn ar Bed* consacré à l'espèce, plusieurs auteurs, dont Thierry Quélenec, ont bien mis en évidence le lien de causalité entre l'ouverture de sentiers littoraux trop proches des aires et l'abandon de celles-ci par les oiseaux dans un laps de temps très court. Le cap Sizun ne compte plus, depuis 2005, que 2 couples nicheurs dont la préservation est essentielle pour faciliter une éventuelle recolonisation et se rapprocher du niveau de peuplement précédent (8 couples en 1984).

### **Le faucon pèlerin, *Falco peregrinus* [4]**

Ce falconidé peut être considéré comme un véritable indicateur de la qualité environnementale du territoire breton. Les prémisses de son retour, depuis la fin des années 1990, en sont d'autant plus chargées de significations. Ce rapace

diurne partage, dans sa recherche de sites de nidification, un besoin de quiétude similaire à celui du grand corbeau (dont il occupe très souvent les anciens nids), reflétant son caractère farouche et particulièrement sensible à l'évolution des pratiques anthropiques. Caractérisé par une grande capacité d'adaptation, notamment en terme d'alimentation, le faucon pèlerin a atteint un quota de répartition maximal entre 1950 et 1960, avant de connaître un déclin mondial des effectifs. Cette chute subite a été mise en relation directe avec les mutations agricoles (pesticides), le prélèvement pour la chasse (72 % de mortalité en France) et la prédation sur les œufs, liée à un dérangement à proximité des sites de nidification. Les mesures de protection ont permis un retour de cette espèce patrimoniale sur les côtes bretonnes par la Presqu'île de Crozon<sup>2</sup>. Sur le cap Sizun, depuis 2005, on compte 1 couple reproducteur avec des jeunes à l'envol. Les premiers signes d'un cantonnement de l'espèce sont à mettre en parallèle avec une nette amélioration des pratiques environnementales. Il est plus que troublant de constater que ce couple s'est installé dans un site dont le principe d'un contournement plus en retrait pour cause de présence antérieure de grands corbeaux avait été accepté par l'ensemble des acteurs lors de la mise en place de la servitude de passage piéton le long du littoral (SPPL) à Goulven. Toutefois, pour l'association, ce retour encore timide de l'espèce sur le cap Sizun doit être encouragé par un environnement propice à la reproduction des individus.

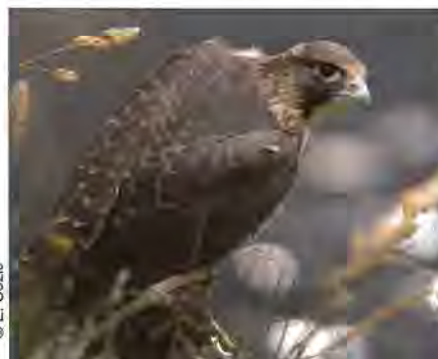
### **La prévention écologique avant tout**

Le bilan des suivis naturalistes sur le Cap, confronté à d'autres observations sur des sites contextuellement proches



© Bretagne Vivante

[3] *Grand corbeau.*



© E. Cozic

[4] *Faucon pèlerin.*

(Ouessant, Crozon,...) a soulevé, au sein de Bretagne Vivante - SEPNEB, des inquiétudes quant à l'évolution, ou tout au moins la pérennisation des effectifs de ces oiseaux rares et protégés, de l'échelle locale à internationale (Liste Rouge, Directive Oiseaux, Convention de Bonn,...). En effet, malgré un certain vide scientifique sur la part du facteur humain dans le stress observé au sein des populations de l'avifaune (posture d'alerte, envol précipité, temps réduit d'alimentation, abandon de sites de nidification en période de reproduction, échec à la reproduction sur certains secteurs), la proximité anthropique, même ponctuelle, pourrait constituer un élément à considérer sérieusement.

L'analyse des perturbations relevées a mis en hypothèse l'implication du tracé du sentier côtier, constitué en SPPL et balisé en sentier Grande Randonnée (GR34) à proximité des aires occupées et/ou fréquentées par les trois espèces rupestres. [cf. encadré ci-contre]

Les premières observations, d'ordre purement ornithologique, couplées à une forte volonté de prévention écosystémique, ont mené l'association à décider de la réalisation d'un bilan écologique sur les sites traversés par la SPPL et le GR34, afin de définir, à une échelle géographique très fine (au 1/10 000<sup>e</sup>), les portions du linéaire pouvant contribuer à un dysfonctionnement écologique du milieu. Ces constats ont ainsi rapidement été intégrés à un contexte de perturbations plus large engageant la dynamique des espaces et invitant l'ensemble des acteurs du Cap à reconsidérer les caractéristiques du cheminement côtier sur leur territoire.

### **L'initiative du premier bilan écologique sur le linéaire du cap Sizun**

La première phase de l'étude a été lancée en mars 2005 et les conclusions du diagnostic écologique ont pu être avancées dès l'automne auprès des élus concernés ainsi que des autres structures concentrées autour de la gestion du patrimoine naturel du cap Sizun (Communauté de communes du cap Sizun, Syndicat mixte de la Pointe du Raz, Conseil général du Finistère, CELRL, Fédération française de randonnée pédestre, DDE, associations locales,...).

La zone d'étude du linéaire côtier a été définie depuis la Pointe de Trénaouret,

La Servitude de Passage Piéton le long du Littoral (Art.L.146-1 et L.160-6 et suivants)...

- Il s'agit d'une Servitude d'Utilité Publique (n°76-1285), instaurée par la Loi de décembre 1976 (Art.L.146-1 du Code de l'Urbanisme)
- Elle permet le cheminement le long du littoral pour les piétons exclusivement et s'applique sur les propriétés riveraines du Domaine Public Maritime, sur une largeur de 3 mètres.
- Son principe de droit intègre des possibilités d'aménagements de son tracé selon les réalités du milieu, si son maintien est de nature à « compromettre la conservation d'un site à protéger pour des raisons d'ordre écologiques / archéologiques, soit pour la stabilité des sols (reculs, zones d'effondrement » (Art.L.146-12 à -14)

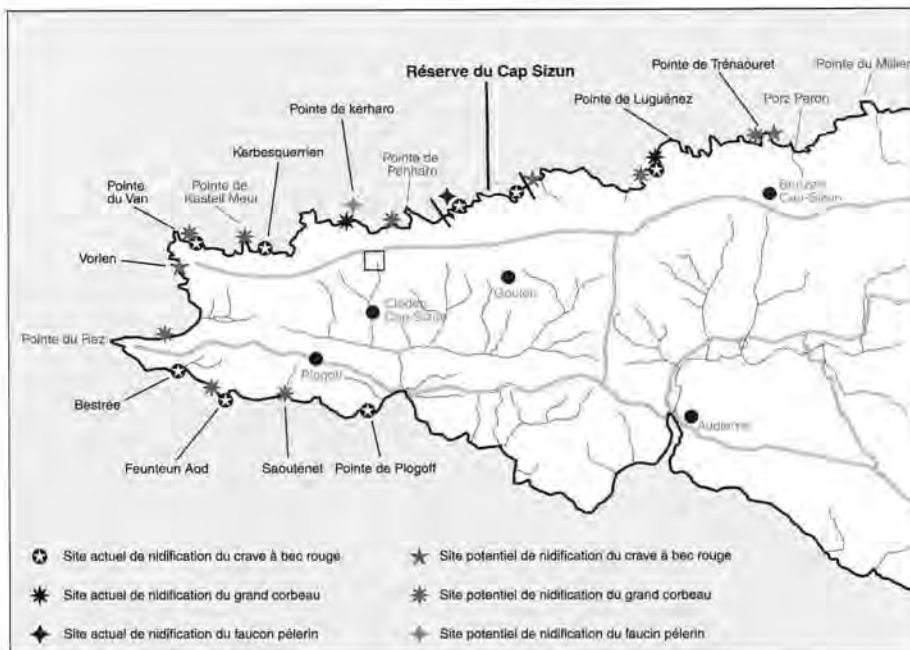
sur la commune de Beuzec, jusqu'à la Pointe de *Beg ty deved* sur la commune de Plogoff au sud-ouest du territoire. Le pourtour du tracé s'étendant sur une soixantaine de kilomètres, Bretagne Vivante - SEPNEB a fourni le détail des sites les plus pertinents à intégrer à l'étude, délimitant ainsi dix périmètres, répartis sur les 3 communes de Beuzec, Clédén et Plogoff. Les 10 sites répondent à un ou plusieurs critères prioritaires, d'un point de vue ornithologique :

- site de nidification actuellement recensé, correspondant à une présence effective de l'espèce en nidification ou qui en présente les signes (nid occupé ou en construction, comportements reproducteurs des individus,...)
- site de nidification potentiellement occupé, soit un site anciennement répertorié et pouvant à nouveau constituer une aire de reproduction par l'effet de mémoire collective [5].

Il faut ajouter à ces secteurs les zones périphériques d'alimentation et de repos, dont la considération reste déterminante pour le maintien des populations.

### **Une perturbation du milieu par facteurs interdépendants**

L'approche de l'étude a nécessité un travail de terrain très fin afin d'évaluer, à partir du sentier côtier, la nature des interactions possibles entre l'homme et les espèces nicheuses. Le cheminement du tracé balisé a ensuite confirmé, sur certaines portions, une visibilité directe sur les grottes de nidification de craves



##### [5] Localisation des nidifications.

(Pointe du Van – commune de Clédén, Bestrée et *Feunteun Aod* – commune de Plogoff) voire sur les nids dans le cas des grands corbeaux (Pointe de Luguénez – commune de Beuzec, site de Kerharo – commune de Clédén), provoquant systématiquement l'envol du couple et des comportements d'alerte (cris, vol caractéristique autour de la zone). Ce dérangement est d'autant plus fort que les périodes de reproduction de ces espèces, comprises entre mars et début juin (période d'envol des jeunes incluse) concordent avec une fréquentation croissante des promeneurs sur les sentiers de randonnée pédestre. Cependant, l'analyse des observations a mis en évidence d'autres types de perturbations, relatives à l'assiette du sentier, parfois très proche des bords de falaises et créant des portions où la sécurité du piéton devient relative. Ce danger vient d'un défaut de balisage sur certains sites rocheux qui sont particulièrement dégagés sur le littoral (Zones du Vorlien [6] - commune de Clédén, *Feunteun Aod* - commune de Plogoff), mais aussi d'un certain manque d'adaptation des dispositions du code de l'Urbanisme (Art. L160-6 à 8 et L-146-1 du Code de l'Urbanisme), quant à la délimitation de l'assiette de la SPPL et à la prise en compte des réalités physiques et écologiques [7] (courbes de niveaux, nature du substrat,...).

La pertinence du tracé côtier, sur certains sites ponctuels, est ainsi clairement posée. Mais la réflexion sur les initiatives à prendre, pour une gestion qualitative des milieux et la garantie de la sécurité des piétons, doit s'étendre à un périmètre plus large que la simple emprise du sentier littoral. Le travail de terrain a mis en évidence d'autres facteurs de perturbations, annexes au sentier littoral et moteurs de dégradation des milieux. Il s'agit de sentiers secondaires ou sentes [8] [9], partant du linéaire balisé et frayant un cheminement marginal à la perpendiculaire ou en parallèle du sentier littoral. Ces « débordements » hors de l'assiette du sentier présentent des degrés différents, en termes d'impacts visibles sur le couvert végétal, pouvant refléter leur utilisation plus ou moins fréquente par les piétons. Les sentes sont souvent prolongées par des aires circulaires de piétinement [10], en avant sur les pointes ou en bords de falaises. Ces surfaces d'étendues variables témoignent d'un piétinement plus ou moins soutenu, fragilisant le processus de végétalisation, dans un environnement déjà soumis à certaines contraintes abiotiques (site de Trénaouret - commune de Beuzec).

Ces comportements mettent en évidence les propriétés d'un sentier, par endroits



Photos : A. AZCONAGA

**[6] Site le plus critique en terme de sécurité piétonne (absence de prévention et de balisage) sur le nord du Vorlen et ayant bénéficié d'une modification du tracé SPPL-GR34.**



© A. Azconaga

mal adapté, mais aussi une certaine prise de risques [11] lorsqu'il s'agit d'accéder au plus près des bords de falaises.

Ces travers appellent les acteurs du Cap à une prise en considération d'autant plus sérieuse et rapide qu'ils semblent se pérenniser voire se développer davantage. Ils accentuent le dérangement potentiel en site d'alimentation des espèces remarquables de l'avifaune, participent au phénomène d'érosion des côtes, déjà engagé par la dynamique des facteurs naturels (vents, ruissellements, précipitations, infiltrations) et ils menacent la sécurité des chemins de randonnée pédestre le long du littoral.

### Élaboration d'une méthode opérationnelle

L'ensemble de ces données a été reporté sur fond aérien (mission 2000) et a fait l'objet de fiches synthétiques par site étudié. La complexité des interactions sur chaque zone a justifié la mise en place d'une méthode opérationnelle, permettant une lecture synthétique par l'élaboration d'un tableau standardisé, regroupant les trois perturbations analysées, soit :

- le dérangement potentiel des 3 espèces de l'avifaune rupestre remarquable,



**[7] Passage du linéaire côtier en zone de nidification du crabe à bec rouge (Bestrée). Emprise de l'assiette peu adaptée aux réalités écologiques.**



[8] Haut : sentes à partir du sentier balisé, en site de nidification du crabe (Nord du Vorlen ).  
 [9] Bas : sentes multiples et mauvaise lisibilité du tracé balisé (Pointe de Plogoff).

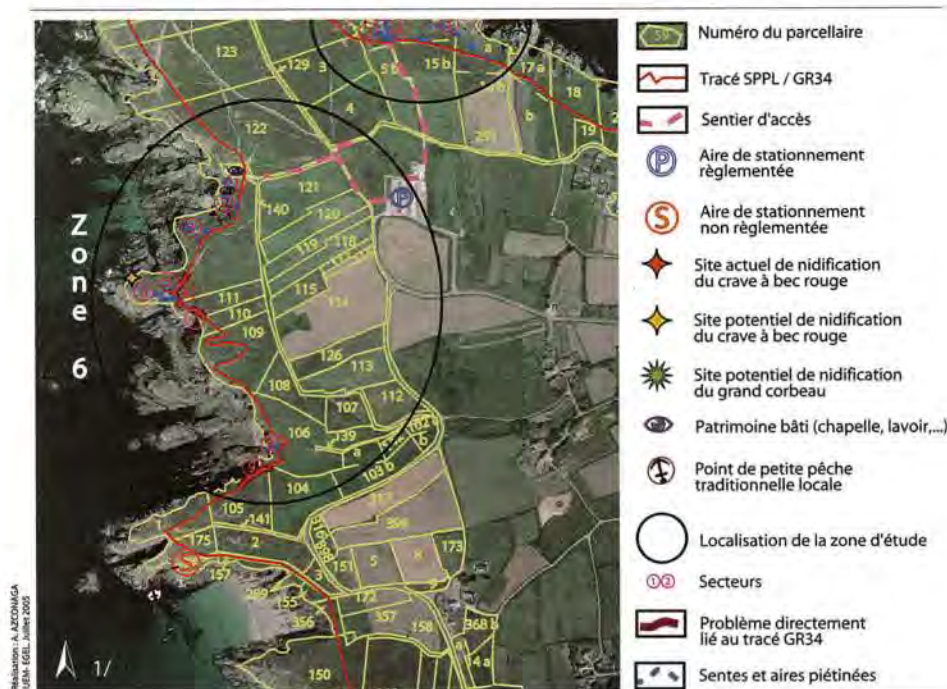


© A. Azconaga



© A. Azconaga

[10] *Haut : Aire piétinée (nord du Vorlen).*  
 [11] *Bas : Comportement à risques en site exposé (Saoutenet).*



[12] Diagnostic écologique, nord du Vorlen.

- l'état général de l'assiette du sentier considéré
- le risque « piéton » sur les portions du linéaire.

Cette base de travail a permis de définir clairement la nature exacte des sources de perturbations du milieu (le tracé couplé SPPL-GR34, les sentes et aires piétinées), les types de perturbations observées sur ces linéaires, ainsi que leur localisation précise par secteur.

La zone au nord du Vorlen [12] (commune de Clédén) est certainement la plus caractéristique du paramètre « sécurité des piétons ». Cette portion du sentier SPPL-GR34, très dégagée et ventée, passe à une proximité extrême d'un flanc de falaise particulièrement abrupt, sans aucun dispositif de protection des promeneurs (panneaux de prévention, mise en défens). Ce défaut relève d'un tracé peu adapté aux caractéristiques physiques du site, d'un manque de balisage et d'aménagements de protection.

Sur la commune de Plogoff [13], le site de Bestrée a été intégré à l'étude pour les bilans répétitifs d'échecs à la reproduction du crabe à bec rouge, ainsi

que pour l'état avancé de dégradation du milieu (multiples sentes) et du risque de chute le long de certains chemins secondaires pour les randonneurs.

### Des solutions pour une pérennisation des richesses naturelles et de l'accès pour tous à un patrimoine d'exception

Les travaux de Bretagne Vivante - SEPNEB, antérieurs à l'étude de 2005, avaient déjà ouvert des perspectives de déviations ponctuelles du tracé, sur les portions les plus critiques. Cependant, aucun diagnostic écologique n'ayant encore été effectué à l'échelle du cap Sizun, l'association n'a jamais engagé de discussion autour d'un éventuel projet de correction du tracé en dehors des limites de la réserve à Goulien. Ainsi, le bilan écologique, réalisé sur les 10 sites, s'est clairement orienté vers ce type de solutions, dans la mesure où une déviation de la SPPL se justifie et qu'elle ne bouleverse ni la dynamique des espaces, ni les activités anthropiques.

Le concept de déviation d'une portion du sentier côtier a nécessité la prise en compte du cadastre, particulièrement



### [13] Diagnostic écologique à Bestrée.

morcelé, afin d'être en mesure d'identifier les parcelles actuellement traversées ainsi que leur caractère privé (propriétaires particuliers) ou public (parcelles appartenant au Conseil général, au CELRL,...). Cette initiative se porte garante d'un minimum de procédures à envisager pour un éventuel retrait du linéaire vers l'intérieur des terres. Les modifications proposées ont également fait l'objet d'un travail standardisé de cartographie au 1/10 000<sup>e</sup>, notamment croisé avec les planches cadastrales et complété par des « fiches actions ». Ces fiches opérationnelles regroupent les mesures à engager et les principaux moyens et méthodes préconisés (aménagement, modalités juridiques, contraintes éventuelles, orientations de gestion à long terme,...).

Sur les 2 sites en exemple, le nord du Vorlen [14] et Bestrée [15], les déviations proposées tiennent compte :

- du cadastre, en privilégiant un nouveau passage éventuel sur des terrains déjà acquis par une structure visant la protection du patrimoine naturel (CELRL, Conseil général...)

- des réalités écologiques identifiées lors du diagnostic

- des éventuelles activités humaines
- de la présence d'un patrimoine environnemental, mais aussi du petit patrimoine bâti d'intérêt (menhirs, anciens murets,...) sur les nouvelles zones traversées.

Ces divers éléments justifient par conséquent que certains projets de déviation proposent plusieurs tracés. Précisons qu'une estimation sur les coûts engendrés par les travaux a été menée en complément.

### Un projet intégré à une démarche collective

Ce travail, mené sur une période de six mois, s'est attaché à intégrer l'ensemble des acteurs du cap Sizun. Cette démarche de concertation aux différentes étapes de l'étude a favorisé le bon accueil des conclusions présentées au comité de pilotage pour la gestion des espaces naturels du cap Sizun, au sein de la Communauté de communes. Ceux-ci y ont prêté une attention d'autant plus particulière qu'ils avaient antérieurement été sollicités pour les aspects sécuritaires mis en évidence par l'étude.

Les signes les plus révélateurs de l'intérêt porté à ce travail et à ses conclusions



- Numéro du parcellaire
- Tracé SPPL / GR34
- Sentier d'accès
- Aire de stationnement réglementée
- Aire de stationnement non réglementée
- Site actuel de nidification du crabe à bec rouge
- Site potentiel de nidification du crabe à bec rouge
- Site potentiel de nidification du grand corbeau
- Patrimoine bâti (chapelle, lavoir,...)
- Point de petite pêche traditionnelle locale
- Localisation de la zone d'étude
- Secteurs
- Problème directement lié au tracé GR34
- Sentences et aires piétonnes
- Propositions de déviation du tracé SPPL / GR34



- Numéro du parcellaire
- Tracé SPPL / GR34
- Chemin agricole
- Aire de stationnement réglementée
- Aire de stationnement non réglementée
- Site actuel de nidification du crabe à bec rouge
- Site potentiel de nidification du crabe à bec rouge
- Point de petite pêche traditionnelle locale
- Localisation de la zone d'étude
- Secteurs
- Problème directement lié au tracé GR34
- Sentences et aires piétonnes
- Propositions de déviation du tracé SPPL / GR34
- Tracé 1
- Tracé 2 (en extension du premier)

[14] Haut : Propositions d'interventions sur le tracé SPPL/GR34, nord du Vorlen.  
[15] Bas : Propositions d'interventions sur le tracé SPPL/GR34, Bestrée.

sont l'engagement des acteurs dans des projets de correction du tracé selon les préconisations formulées dans le rapport d'étude. Le site au nord du Vorlen a ainsi fait l'objet d'une déviation en retrait des

côtes, devant favoriser la nidification du crabe et limitant les risques pour les promeneurs. Hors zone d'étude, sur le littoral de Goulien, un tronçon d'une centaine de mètres a également fait

l'objet d'une correction (translation du chemin de quelques mètres en retrait par la technique du déplacement de mottes), en collaboration avec la commune et la Communauté de communes. La poursuite de cette démarche ne saurait que conjuguer la préservation d'un patrimoine naturel d'exception à la « démocratisation durable » de l'accès aux richesses d'un territoire en toute sécurité. ■

---

## Notes

1 Évoluant en milieu de falaise

2 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur les falaises de Guern, juin 1998 (Quimper)

---

## Bibliographie

---

COLLECTIF, 2001 –, *Le grand corbeau en Bretagne, Penn Ar Bed*, n°180-181. Bretagne Vivante SEPNB.

KERBIRIOU C., 2005 – *Impacts des activités touristique sur la faune et la flore. Le cas du crève à bec rouge sur Ouessant*, conférence IUEM du 11/01/2005 .

MONNERET J. R., 2000 – *Le faucon pèlerin*, Delachaux & Niestlé.

**Aurore AZCONAGA** était étudiante en Master EGEL-PRO 2 (2004/2005), à IUEM de Brest  
[aurore-breizh@hotmail.fr](mailto:aurore-breizh@hotmail.fr)